

Direction : Direction Générale

Archives-Documentation

REF : ARCH2005001

OBJET : Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture et de la Communication, dans le cadre du programme national de numérisation.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant que certains documents d'Archives nécessitent leur numérisation afin d'être préservés mais aussi d'être mis en ligne sur Internet afin de les faire connaître au plus grand nombre de personnes possible,

Considérant que parmi ces documents, ceux retenus sont les suivants :

- Registres paroissiaux de 1752 à 1792
- Fonds de l'ancien collectif d'art graphique Grapus

Considérant qu'après analyse des différents devis et tests, les entreprises suivantes ont été retenues, la Société JOUVE pour les registres paroissiaux et Philippe GUILVARD, artisan d'art pour le fonds Grapus.

Considérant les devis s'élevant respectivement à 1042.22 € pour le premier (Société JOUVE – registres paroissiaux) et 5000 € pour le second (Philippe GUILVARD – fonds Grapus).

Considérant que le Ministère de la Culture et de la Communication (Mission de la Recherche et de la Technologie – MRT) peut aider financièrement les Communes pour cette activité à hauteur de 50%,

Vu le budget communal,

A l'unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Autorise le Maire à solliciter auprès du Ministère de la Culture et de la Communication (Mission de la Recherche et de la Technologie – MRT), une subvention s'élevant à 50% du montant de la dépense pour la numérisation de documents d'Archives.

Pour le Maire

L'adjoint délégué